

VIE INSTITUTIONNELLE

La Commission permanente du Département prend ses premières décisions

Lundi 26 juillet, lors de la première Commission permanente du Département sous la présidence de Martial Saddier, les Conseillères et Conseillers départementaux ont voté une aide globale de 150 000 € destinée à trois communes touchées par des **dégâts exceptionnels sur leurs voiries**. La Commission permanente a également alloué 90 000 € pour l'aménagement d'une **voie verte aux abords du collège de Marnaz** dans le cadre du dispositif au collège à vélo, et 590 000 € pour des projets de **restauration du patrimoine historique**.

La Commission permanente est une émanation de l'Assemblée départementale. Elle a pour mission de statuer sur les affaires courantes du Département, en assurant la permanence de l'Assemblée départementale, qui lui donne délégation, entre chaque réunion ou session. Elle se réunit toutes les six semaines et délibère sur de nombreux dossiers.

*La nouvelle Commission permanente est composée des **34 Conseillers départementaux** de Haute-Savoie.*

▪ **Dégâts exceptionnels sur voiries : 150 000 € d'aides à 3 communes**

Dans le cadre de dégâts exceptionnels sur des voiries communales du territoire, la Commission permanente a attribué 150 000 € d'aides à trois communes :

- ✓ **28 700 € à la commune de Nancy-sur-Cluses** pour des travaux de sécurisation contre les chutes de blocs de la section de la RD119 située entre Cluses et Nancy-sur-Cluses. L'aide correspond à 50% du coût HT des travaux, qui sont également financés par les communes de Cluses et Marnaz.
- ✓ **64 000 € à la commune des Clefs** pour la réalisation de travaux de soutènements sur la route de Sulens, qui permettront de réparer les dégradations causées par un éboulement de terrain suite aux fortes intempéries qui ont frappé la commune entre le 4 et le 6 mai 2021. L'aide correspond à 80% du coût HT des travaux.
- ✓ **60 000 € à la commune de Saint-Sixt**, pour des travaux de la réparation de routes communales qui ont subi de nombreux dégâts suite aux fortes pluies du 16 mai 2021. L'aide correspond à 80% du coût HT des travaux.

▪ **Aménagements cyclables : 90 000 €**

En lien avec sa politique cyclable, le Département de la Haute-Savoie encourage les collégiens à venir à l'école à vélo. Pour cela il participe financièrement aux projets de **développement d'itinéraires cyclables en direction des collèges**, menés par les collectivités. L'aide s'élève à **50 %** du montant des travaux des aménagements en site propre (*dépense plafonnée à 300 000 € HT/km*) et est limitée à un aménagement par collège d'une longueur maximum de 3 km.

Dans ce cadre, la Commission permanente a voté ce jour l'attribution d'une aide d'un montant de **90 000 € à la commune de Marnaz qui prévoit de réaliser une voie verte d'une longueur de 600m sur l'avenue des Léchères**, du giratoire avec l'avenue du Stade jusqu'à l'aménagement existant près du collège Jean-Jacques Gallay. L'aménagement permettra de séparer les flux piétons et cyclistes.

En 2021, le Département de la Haute-Savoie consacrera **9,5 M€ à sa politique vélo**, soit en moyenne trois fois plus que les autres Départements de France. La volonté du Département est d'encourager et faciliter la pratique du vélo sous toutes ses formes, des trajets de proximité au cyclotourisme, tant pour développer ce mode de déplacement sain et durable, permettant de limiter la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, que pour répondre aux besoins d'une activité touristique en plein essor.

▪ **Préservation du patrimoine bâti : 590 000 €**

Afin de sauvegarder le patrimoine de la Haute-Savoie, le Département soutient les communes, associations et particuliers qui mènent des opérations de restauration du patrimoine historique. Dans ce cadre, la Commission permanente a voté ce jour une enveloppe globale de **plus de 590 000 € pour 18 projets de restauration de monuments historiques**, dont 250 000 € pour la restauration de **six chapelles à Saint-Gervais-les-Bains**, 72 000 € pour la restauration de **la chapelle du Var à La Clusaz** et 100 000 € à Asters pour la restauration des éléments patrimoniaux du **manoir de Novel à Annecy**.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Cécile Menu

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Laura Métivier

06 49 13 76 09 / 04 50 33 49 89

 media@hautesavoie.fr

 hautesavoie.fr/espacepresse

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)